



L'abornement des nouvelles limites est reconnu exact.

LE MAIRE
[Signature]
 Adjoint au Maire

Je certifie avoir effectuée personnellement le lever de la nouvelle situation après abornement préalable et en avoir dressé le présent croquis les nouvelles cotes ont été collationnées avec celles de l'original.
 Strasbourg le 22 septembre 1959

[Signature]
 Ingénieur-Geomètre